

# **Réunion de la Commission de Suivi de Site des Etablissements SPD**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
à MONT-DE-MARSAN (40)  
Lundi 21 novembre 2016 – 14h**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège Administrations publiques

<b>BOUET Cédric :</b>	Préfecture des Landes – Directeur des actions de l'Etat et des collectivités – Président de la CSS
<b>TAHON Carole :</b>	Préfecture des Landes – ICPE
<b>DELAGNES Gaëtan :</b>	Préfecture des Landes – SIDPC
<b>DUBES Eric :</b>	DD SIS des Landes – Chef du centre de Mont-de-Marsan
<b>JOLLIVET Muriel :</b>	DREAL UT40 – Inspectrice en charge du suivi de l'établissement
<b>CASTAGNEDE-IRAOLA Claire :</b>	DREAL UT 40 – Responsable UT40
<b>DI LIDDO BOIARDI Nathalie :</b>	DDTM des Landes
<b>LEVISTE François :</b>	DDTM des Landes

### Collège « collectivités locales »

<b>SOCODIABEHERE Thierry</b>	Mairie de Mont-de-Marsan – Conseiller municipal
------------------------------	---

### Collège Exploitant

<b>CHAUVET Jean-Paul :</b>	SPD – Directeur technique
<b>MONMARIN Stéphane :</b>	SPD – Responsable du site de Mont-de-Marsan

### Collège Riverains

<b>ROUSSEAUX Jean-Rémi</b>	Centre départemental de l'enfance – Directeur adjoint
<b>PERONON Eric :</b>	Groupe II/2 de gendarmerie mobile

---

## **Ordre du jour**

---

- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 novembre 2015
- Bilan de l'activité de l'établissement
- Bilan des actions de la DREAL
- Point d'avancement sur les mesures foncières liées au PPRT
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

Annexe I : Présentation de l'exploitant

Annexe II : Présentation de la DREAL

---

## **14h – Début de la réunion**

---

### **M. BOUET, Préfecture des Landes**

Ouvre la séance par un tour de table, et présente les excuses des représentants de la SEPANSO, de Marsan Agglomération et de l'ARS pour leur absence à la présente réunion.

---

## **Approbation du compte rendu de la réunion du 18 novembre 2015**

---

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

---

## **Bilan de l'activité de l'établissement**

---

### **M. CHAUVET, SPD**

Présente le dépôt, situé sur la partie nord-est de Mont-de-Marsan et classé SEVESO seuil haut. L'activité principale du site de Mont-de-Marsan consiste en un stockage stratégique pour la SAGESS et en un stockage de kérosène pour la base aérienne voisine. Deux salariés gèrent le dépôt, dont la capacité de stockage s'établit à 35 000 mètres cubes, répartis sur huit bacs. Le site est alimenté par voie ferrée. Un trafic de 49 000 mètres cubes a été enregistré en 2016.

### **M. MONMARIN, SPD**

Dresse un bilan des formations réalisées en 2015 et en 2016. Il précise que le POI a été mis à jour en juin 2016.

### **M. BOUET, Préfecture des Landes**

Demande si une visite du site a été organisée pour les membres de la CSS, depuis la dernière réunion.

### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Répond par la négative.

**M. MONMARIN, SPD**

Signale que des exercices incendie ont été réalisés avec le SDIS le 16 décembre 2015 et le 17 novembre 2016. Un exercice PPI a également été effectué le 17 novembre 2016, sous le contrôle de la Préfecture de Mont-de-Marsan. Par ailleurs, M. MONMARIN indique que huit événements de faible importance sont survenus sur le site en 2016, et précise que l'évolution de leur nombre annuel est à la baisse.

**M. CHAUVET, SPD**

Observe que la courbe du contrôle piezo fait état d'une baisse du niveau de pollution de la nappe depuis 2012. Par ailleurs, le suivi des rejets affiche des résultats conformes, à l'exception de la DCO, dont la valeur limite (50 mg/litre) est nettement supérieure à celle communément constatée au sein des autres sites pétroliers et des autres sites industriels (125 mg/litre).

**Mme JOLLIVET, DREAL**

Indique qu'aucun élément ne justifie la fixation de la valeur limite de DCO à 50 mg/litre. Il sera donc proposé, lors d'une prochaine réunion du CODERST, de rehausser ce seuil.

**M. CHAUVET, SPD**

Note que l'un des travaux entrepris en matière de fiabilisation des systèmes a consisté, en 2016, à équiper le site d'une sonde anti-débordement des camions.

**M. SOCODIABEHÈRE, Mairie de Mont-de-Marsan**

Déplore que soient régulièrement constatées, notamment sur deux ronds-points, des traces de carburants issus du chargement des camions provenant du dépôt.

**M. MONMARIN, SPD**

Estime probable que ces déversements proviennent des bacs de rétention des camions, utilisés lorsque les tuyaux sont branchés, et normalement vidés lors du départ du dépôt.

**M. CHAUVET, SPD**

Indique que les dépenses annuelles en entretien du dépôt s'élèvent à 135 000 euros en 2016. Différents travaux d'importance ont par ailleurs été réalisés (affectation du réservoir 8 au JET A1 en complément des bacs 5, 6 et 7, étanchéité du fond de la cuvette 1 et voisinage bac 7, installation de deux nouveaux portails motorisés en entrée et en sortie de site) pour un total de 435 000 euros. Les améliorations en 2017 consistent à rapatrier l'émulseur du site de Saint-Brieuc, dans l'unique but de renforcer la sécurité (et non d'augmenter la capacité du site), à poursuivre le remplacement des supports de couronne du réservoir 7, à installer un dispositif de détection de feu par capteur de température au-dessus des cuvettes et à mettre en place un système d'alerte du personnel d'astreinte.

---

***Bilan des actions de la DREAL***

---

**Mme JOLLIVET, DREAL**

Indique qu'aucune inspection n'a été planifiée pour le site pour l'année 2016, par application de l'instruction technique relative au plan pluriannuel de contrôle, qui prévoyait un assouplissement des périodicités d'inspection, fondé sur la conformité et la

maîtrise de l'installation par son exploitant, ainsi que sur la vulnérabilité de l'installation. Une inspection sera réalisée sur le site en 2017. Elle sera l'occasion de confirmer ou d'infirmer l'allègement de fréquence, cet allègement étant revu de manière annuelle.

---

### ***Point d'avancement sur les mesures foncières liées au PPRT***

---

#### **Mme JOLLIVET, DREAL**

Rappelle que les prescriptions du PPRT ont défini un secteur d'expropriation sur le plan de zonage, non directement applicable à l'issue de l'approbation du PPRT. Sa mise en œuvre nécessite la signature d'une convention tripartite. Le 12 mai 2016, le propriétaire concerné a mis en demeure la collectivité pour l'acquisition de son bien. La Mairie de Mont-de-Marsan a de ce fait sollicité France Domaine afin de réactualiser l'estimation des biens.

#### **M. SOCODIABEHÉRE, Mairie de Mont-de-Marsan**

Précise que les deux budgets liés aux expropriations foncières, autant pour la ville que pour l'agglomération, seront votés au mois de décembre.

#### **M. DELAGNES, Préfecture des Landes**

Signale qu'un exercice POI/PPI a été réalisé la semaine précédente. Le bac 8 a fait l'objet du scénario dudit exercice. Les organes de commandement (PC exploitant, PC SDIS, PC gendarmerie et centre opérationnel départemental de la préfecture) ont été parfaitement grésés. Par ailleurs, l'exercice a fait l'objet d'une communication importante à l'endroit des riverains, dans le but de les intégrer à l'exercice et de les sensibiliser aux risques industriels. Il leur a été également demandé de donner leur avis sur l'efficacité des essais mensuels des sirènes. Enfin, le PPI de la SPD entre dans sa phase de validation officielle, puisqu'il sera soumis à la consultation du public à partir 9 décembre, en mairie et en préfecture, pour une période de deux mois.

---

### ***Questions diverses***

---

*Aucune question n'est formulée.*

---

### ***14 heures 50 – Clôture de la réunion***

---